

**bioMérieux**

Assemblée générale mixte du 23 mai 2022  
Dix-septième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**GRANT THORNTON**

*Membre français de Grant Thornton International*  
Cité Internationale  
44, quai Charles-de-Gaulle  
CS 60095  
69463 Lyon cedex 06  
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaires aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**bioMérieux**

Assemblée générale mixte du 23 mai 2022  
Dix-septième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

*Membre français de Grant Thornton International*



Françoise Méchin

ERNST & YOUNG et Autres



Sylvain Lauria